

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 4 février 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 29 janvier 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 74

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Hana WALIDI-ALAOUI
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	M. Marien LOVICHI	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Laurent GOBET
M. Jean-François DODET	M. Christophe BERTHIER	M. Jean DUBUET
Mme Françoise TENENBAUM	M. Georges MEZUI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Laurence FAVIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	Mme Céline TONOT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jean-Marc RETY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Didier RELOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Monique BAYARD
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Jean-Philippe MOREL	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Antoine HOAREAU	Mme Laurence GERBET	Mme Céline RABUT
M. Hamid EL HASSOUNI	M. Bruno DAVID	M. Frédéric GOULIER
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Adrien GUENE
Mme Nadjoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Cyril GAUCHER
M. Guillaume RUET	M. Patrick AUDARD	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
	M. Léo LACHAMBRE	M. Stéphane WOYNAROSKI.

Membres absents :

M. Nicolas SCHOUTITH	M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Patrick CHAUPUIS	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Patrick BAUDEMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Lydie PFANDER-MENY
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Patrice CHATEAU pouvoir à M. Olivier MULLER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine GOZZI pouvoir à M. Philippe SCHMITT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Soutien de la Métropole aux étudiants

La situation sanitaire touche les étudiants avec une force particulièrement vive. L'impact de la crise sur leurs conditions de vie et leur santé est une préoccupation croissante pour les pouvoirs publics.

Depuis février 2020, la pandémie a des effets majeurs sur le lien social habituel des étudiants. L'absence de relation entre pairs, la socialisation rendue difficile pendant et hors temps scolaire viennent se conjuguer au déficit de relation avec les enseignants. D'où une perte générale de repères, d'appuis, de points d'ancrage et la tentation d'un repli et d'une solitude aggravée par le confinement, sans accès à la culture – si importante à cet âge.

Consciente de ces enjeux et particulièrement impliquée aux côtés des acteurs de l'enseignement supérieur, Dijon Métropole a initié une réflexion partenariale sur ce sujet associant notamment des représentants des étudiants.

Deux priorités ont principalement émergé de ces réflexions :

- La lutte contre la précarité : se nourrir ou payer son loyer devient difficile voire impossible pour de nombreux étudiants privés de ressources ;
- Le soutien psychologique : la perte de lien social et l'isolement génèrent chez certains étudiants une profonde détresse.

La situation actuelle nécessite des mesures d'urgence et d'ampleur pour éviter la « deuxième vague de santé mentale ». La Métropole, au titre de ses compétences mais également dans le cadre de mesures exceptionnelles qui s'imposent en période de crise, se doit d'agir et de prendre sa part, aux côtés de l'État, de l'Université, de l'ARS et de l'ensemble des acteurs impliqués, dans ce qui doit être une véritable mobilisation nationale en faveur de ce public.

Il est proposé dans cet objectif d'adopter un plan de soutien aux étudiants d'un montant de 200 000€.

Au titre de la lutte contre la précarité, ce plan de soutien se traduirait par :

- Un abondement de 40 000 € de l'enveloppe du Fonds d'Aide aux Jeunes fléché sur les étudiants, en subsidiarité ou en complément des aides accordées par le service social du CROUS au titre de la subsistance ;
- Un abondement de 100 000 € de l'enveloppe du Fonds de Solidarité pour le Logement destiné spécifiquement au soutien des étudiants confrontés à des difficultés d'accès ou de maintien dans leur logement.

Sur le champ de l'aide psychologique, le plan de soutien prendrait la forme de subventions exceptionnelles attribuées à des acteurs locaux fortement actifs sur cette problématique et par ailleurs soutenus par l'Agence Régionale de Santé.

- L'AREA (Accueil Recherche Écoute Adolescents) pourrait bénéficier d'un soutien exceptionnel de 30 000 € pour l'installation d'un Bureau d'Appui Psychologique Universitaire (BAPU) sur l'Université de Dijon, seule Université de France à ne pas être pourvue d'un tel service. Un accueil favorable de ce projet par l'Agence Régionale de Santé est fortement souhaité ;
- L'association CODA3 (Côte-d'Or Adolescents 3 ans) pourrait également bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour faciliter l'accès gratuit à des consultations psychologiques prescrites par des praticiens de premier recours (médecin scolaire, généraliste, gynécologue...)

Ce plan de soutien, mis en œuvre dans un premier temps par redéploiement de crédits ouverts au budget primitif 2021, fera l'objet en tant que de besoins de décisions modificatives de ce même budget primitif tout au long de l'année 2021.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **L'augmentation** de 40 000 € de l'enveloppe dédiée au Fonds d'Aide Aux Jeunes et la modification en conséquence de son règlement d'attribution ;
- **L'augmentation** de 100 000 € de l'enveloppe dédiée au Fonds de Solidarité pour le Logement et la modification en conséquence de son règlement d'attribution ;
- **L'attribution** d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'AREA pour son projet de création d'un Bureau d'Appui Psychologique Universitaire, sous réserve de sa validation par l'ARS ;
- **L'attribution** d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association CODA3 pour la mise en place de consultations psychologiques gratuites à destination des étudiants.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0